



Bujinkan Ninjutsu Neko

**PHOTO
A COLLER
4 cm x 3 cm**

Date d'inscription :/...../ 20.....

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2026/2027

(A Remplir en Majuscules S.V.P)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Taille (en mètre pour le kimono) :m.....cm
(fourni lors d'une première inscription)



Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone Mobile :

Téléphone Fixe :

Email (obligatoire) :@.....

Grade Bujinkan (pour les anciens) :KYU.....DAN

Nom et Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence

Tél. :

DATE	MONTANT	REDUCTION	CH	ESP	VIREMENT

A lire attentivement

Par l'apposition de sa signature, l'adhérent ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) s'engage à se conformer aux règles de conduite au Dôjô précisées dans son règlement intérieur, avoir pris connaissance de toutes les informations figurants sur ce document recto/verso et en accepter les conditions. Il s'engage à respecter les décisions du bureau, être informé des conditions d'assurance de transport, le droit à l'image, et les règles en cas d'hospitalisation figurant sur le dit document.

Pour les mineurs, n'oubliez pas de signer l'autorisation parentale (dans le dossier)

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal (pour les mineurs, mettre le nom du représentant)

Droit à l'image (détail au verso du document) - (Merci de rayer la mention inutile)

OUI

NON

CONDITIONS D'ADHÉSION

- L'adhésion à l'association Bujinkan Ninjutsu Neko, implique l'approbation des statuts et de son règlement intérieur, consultables sur demande auprès du secrétaire, par courrier ou par email.
- Elle implique également une tenue correcte, une bonne hygiène et le respect des personnes et du matériel au sein du Club ou lors des activités.

Le dossier doit être rendu complet et signé (fiche d'inscription, Questionnaire Médical et autorisation Parentale pour les mineurs), accompagné du règlement de la cotisation dans sa totalité pour le paiement en espèces ou par chèque.

1 mois après la date d'inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

Si dans ce délai de 1 mois, vous annulez votre inscription, 70 euros de frais de dossier seront déduits de votre remboursement. (Le matériel fourni (Kimono, Ceinture, Memento) sera lui aussi déduit du remboursement).

Toute demande d'annulation ou de remboursement doit être obligatoirement formulée par écrit.

INFORMATIONS

- Je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance "Individuelle Accident".
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (Art. 32.6°, loi n°78-17 du 06/01/1978).

TRANSPORT

- L'adhérent ou son représentant légal accepte d'être transporté dans un véhicule de location, véhicule personnel d'un dirigeant, d'un représentant du club, d'un adhérent, d'un parent ou représentant légal d'un adhérent.

COURS ET STAGES

- Les adhérents ne sont pris en charge par le Bujinkan Neko que sur les lieux définis par la section.
- Avant de laisser leur enfant sur le lieu de pratique des activités, les parents doivent obligatoirement s'assurer :
 - ◇ de la présence de l'entraîneur ou de son assistant
 - ◇ que l'entraînement est bien assuré
 - ◇ que le stage ou la sortie n'a pas été annulé
- La responsabilité du Bujinkan Ninjutsu Neko n'est engagée que dans les créneaux horaires définis par la section et sous condition du respect des règles énumérées ci-dessus.

DROIT A L'IMAGE

- L'adhérent ou son représentant légal est informé que le Bujinkan Neko peut utiliser son image ou celle de son enfant (éventuellement les membres de ma famille) lors d'entraînements, stages fédéraux ou autres, déplacements ou toutes autres occasions liés à l'activité, et à les publier sur les sites internet et/ou bulletins, documentations, édités par le Bujinkan Neko et la F.F.S.T, les autres écoles Bujinkan ou extérieures, la presse locale ou nationale.

HOSPITALISATION

- En tant qu'adhérent ou représentant légal, j'autorise les responsables du Bujinkan Neko à faire donner tous soins urgents ou faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente, en cas de nécessité constatée par un médecin.

Pour tout renseignements :

Laïd Bouadjadja (Instructeur) - 06 18 04 54 86

Web site : <https://bujinkan-neko.fr/>



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
TRAVAILLISTE

Questionnaire de santé "QS-SPORT" pour Sportif Majeur

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive*.

Le questionnaire est à utiliser pendant les 2 saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON**	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord de votre médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (Hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
* Le club peut exiger un certificat médical annuel		
**Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions:
Pas de certificat médical à fournir.
Simplement attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions:
Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence

Le sportif doit attester auprès du club avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT.



Fédération Française du Sport Travailleiste

Agrément du Ministère chargé des Sports N°13056 du 15 juin 1953

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Confédération Sportive Internationale du Travail

Siège administratif : 51, RUE DE LA GARE – 78370 PLAISIR

Tél. : 01.30.07.70.70 – Fax : 01.30.79.06.83 – Mail : f-f-s-t@orange.fr

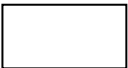
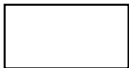
ATTESTATION – QUESTIONNAIRE DE SANTE

Pour le renouvellement de la licence sportive FFST – Sportif MAJEUR

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFST, je soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé fixé par arrêté du ministère chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au Journal Officiel du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de la licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport,

J'ai répondu NON à chacune des Rubriques du questionnaire  	J'ai répondu OUI à au moins une des rubriques du questionnaire  
Dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence	Dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique du sport pour lequel je me licencie

ATTENTION AUX DISCIPLINES A CONTRAINTES PARTICULIERES : l'Alpinisme – la Plongée Subaquatique – la Spéléologie – Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par un KO (ex : Boxe Anglaise) – Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (Tir, Ball-trap, Biathlon) – Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidée (sport auto, karting et motocyclisme) – Les disciplines sportives aéronautique pratiquées en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme (ex : Voltige Aérienne) – Le parachutisme – Le Rugby à XV, à XIII et le Rugby à VII.

Pour ces disciplines, la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an.

Atteste avoir complété l'ensemble du questionnaire de santé « QS SPORT » et avoir répondu négativement à l'ensemble du questionnaire présenté.

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

Fait à :